

## Séance du Conseil Municipal Du 05 février 2020

Le 05 février deux mille vingt,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2020

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE – Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Christophe BARBE - M. Laurent COLONNA - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - Mme Annie BONNET - M. Richard RATINAUD - M. Jean-Claude MEISSNER - M. Christophe MAURY - Mme Joëlle BAZALGUES - M. Fabien HUSSON - Mme Danièle BRODEAU - M. Saïd FETTAHI - M. Yvan TRICART - Mme Carole SALESSE - M. Cédric FORGET - M. Dominique FOURTUNE.

Représentés : Mme Laurence PICHON par Mme Corinne JUST  
Mme Annie PAUGNAT par Mme Paule PEYRAT  
Mme Chantal FRUGIER par M. Richard RATINAUD  
M. Guy NADEAU par M. Denis LIMOUSIN  
Mme Claudine DELY par M. Yvan TRICART  
M. Guénaël LOISEL par M. Cédric FORGET

Madame Paule PEYRAT a été élue secrétaire de séance

01/2020 - Modification du tableau des emplois communaux

02/2020 - Création et rémunération des emplois de non titulaires pour un besoin saisonnier à l'accueil de loisirs pour les vacances de février et d'avril 2020

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 appelle des observations.

Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire

Vous avez tous reçu l'ordre du jour qui est purement fonctionnel pour ce premier conseil de l'année et dernier de la mandature qui s'achève. 3 points sont inscrits à l'ordre du jour, les 2 premiers concernent les ressources humaines.

### DELIBERATION n°01/2020

#### Modification du tableau des emplois communaux

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 février 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 février 2020

Madame le Maire

Ce point concerne la modification du tableau des emplois communaux avec le recrutement, par voie de mutation, d'un directeur des services techniques, il nous faut donc modifier le tableau en conséquence, ainsi que l'augmentation d'heures hebdomadaires pour le professeur de piano pour l'année scolaire 2019/2020. C'est pourquoi je vous propose les modifications suivantes : la modification d'un poste de technicien à temps complet en un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1er mars 2020 pour le DST, et l'augmentation du nombre d'heures du poste d'assistant d'enseignement artistique (discipline piano) à temps non complet de 4,50 heures/semaine à 5 heures/semaine à compter du 1er février 2020 puisque nous avons des inscriptions

supplémentaires. Pour information, le Directeur des Services Techniques recruté est Monsieur Jean-Luc MONTOUX, il est actuellement ingénieur au SEHV, il est palaisien et connaît bien la commune, il a l'habitude de travailler avec nos équipes et a toutes les compétences et les qualifications requises pour assumer ce poste. Il encadre déjà des équipes et devrait arriver fin mars 2020.

Yvan TRICART

Si le Conseil Municipal devait voter contre, cela poserait un problème alors même que la décision est prise.

Madame le Maire

Comme à chaque fois pour les recrutements.

Yvan TRICART

Nous faisons la remarque à chaque fois. Vous nous faites voter après que les décisions soient prises, cela est une pratique.

Madame le Maire

Vous saviez depuis un moment, car je vous en avais informé, que nous étions en cours de recrutement d'un Directeur des Services Techniques. Après, s'il faut que tous les membres du Conseil Municipal soient membre du jury de recrutement, c'est une pratique nouvelle qu'il aurait fallu m'indiquer !.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

VU le recrutement par voie de mutation du directeur des services techniques,

VU l'augmentation des heures du poste de professeur de musique (discipline piano) pour l'année scolaire 2019/2020,

Il est nécessaire de revoir le tableau des emplois comme suit :

- Modification d'un poste de technicien à temps complet en un poste d'ingénieur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

- Augmentation du nombre d'heures du poste d'assistant d'enseignement artistique (discipline piano) pour l'année scolaire 2019/2020 à temps non complet (4,50 heures/semaine) à (5 heures/semaine) à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE DE**

**- ACCEPTER** le tableau des emplois communaux ci-dessous.

Catégorie	Nombre d'emplois	Libellés	Pourvus	A pourvoir
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
	1	DGS	1	0
Cat. A	1	Attaché principal	1	0
Cat. B	3	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	0
Cat. B	1	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. B	1	Rédacteur	1	0
Cat. C	2	Adjoint administratif	2	0
Cat. C	7	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	7	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Cat. A	1	Ingénieur principal	1	0
Cat. A	1	Ingénieur	1	0
Cat. B	4	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	0
Cat. B	1	Technicien	1	0
Cat. C	1	Agent de maîtrise principal	1	0
Cat. C	1	Agent de maîtrise	1	0
Cat. C	6	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	6	0
Cat. C	15	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	15	0
Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC (30h)	1	0

Cat. C	1	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe TNC (12,39 h/35)	1	0
Cat. C	18	Adjoint technique	18	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (24 h)	1	0
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (20 h)	1	
Cat. C	1	Adjoint technique TNC (19 h)	1	0
	1	Apprenti	1	0
FILIERE ANIMATION				
Cat. C	1	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation	1	0
Cat. C	1	Adjoint d'animation TNC (25h)	1	0
FILIERE CULTURELLE				
Cat. B	1	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. C	2	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	0
Cat. B	2	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TNC (10h/semaine) (discipline Danse et discipline flûte)	2	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (5 heures/semaine) pour l'année scolaire 2019/2020 (discipline Piano)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (5 heures/semaine) pour l'année scolaire 2019/2020 (discipline Guitare)	1	0
Cat. B	1	Assistant d'enseignement artistique (Contractuel) à TNC (2,66 heures/semaine) pour l'année scolaire 2019/2020 (discipline percussions)	1	0
FILIERE SPORTIVE				
Cat. A	1	C. D. I. (grade conseiller des A. P. S.)	1	0
FILIERE SOCIALE				
Cat. A	1	Assistant socio-éducatif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0
Cat. A	1	Educateur territorial de jeunes enfants de 2 <sup>ème</sup> classe TNC (8 h)	1	0
Cat. C	1	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Cat. C	1	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0

## **DELIBERATION n°02/2020**

### **Création et rémunération des emplois de non titulaires pour un besoin saisonnier à l'accueil de loisirs pour les vacances de février et avril 2020**

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 07 février 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 07 février 2020

#### Madame le Maire

*Ce point concerne le recrutement des animateurs de l'accueil de loisirs pour les vacances de février et avril 2020 pour assurer la continuité du service. Il convenait que cette délibération puisse être prise pour les vacances de printemps compte tenu de leur proximité avec les élections, je vous propose de les prévoir dès maintenant. Y-a-t-il besoin d'avoir un jury composé de l'ensemble du Conseil Municipal pour pourvoir aux recrutements des animateurs BAFA ?*

#### Yvan TRICART

*Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je parle de postes clés tels que le Directeur des Services Techniques, le responsable de la comptabilité ou la Directrice Générale des Services, et, à 1 mois des élections municipales, cela est peut-être du ressort de l'équipe suivante. Pour le personnel de l'Accueil de Loisirs et l'augmentation des heures de piano, bien entendu que je ne parle pas de cela, après c'est votre conception.*

#### Madame le Maire

*Pour la Directrice ou le Directeur des services, c'est sûr, pour la direction des services techniques vous savez très bien que le poste était à pourvoir depuis très longtemps. Ma conception est d'assurer la continuité des services pour qui que ce soit après l'élection, et, surtout, dans l'intérêt des services et des habitants de la commune. Après, mon intérêt, vous savez qu'il s'arrête dans peu de temps. Il est vrai que sur cela nous n'avons pas la même conception, ni du service public, ni de rien d'ailleurs.*

Yvan TRICART

*Ni de la démocratie participative.*

Madame le Maire

*Vous en parlez beaucoup mais pour l'appliquer c'est encore autre chose.*

Yvan TRICART

*Il est mieux d'en parler, même si elle est mal appliquée, que de ne pas en parler du tout.*

Madame le Maire

*Je vous laisse à vos remarques dont nous connaissons la portée et le bien fondé. Il est inutile de s'étendre sur le sujet.*

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, stipule dans son article 3 - deuxièmement « Les Collectivités et les établissements publics en relevant, peuvent créer temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité »

Considérant qu'il est indispensable de créer, en complément du personnel titulaire, du personnel saisonnier pour respecter le taux d'encadrement des enfants accueillis à l'accueil de loisirs sans hébergement de Jean GIRAUDOUX pendant les vacances de février et d'avril 2020, il est donc nécessaire de créer du personnel saisonnier dans les conditions suivantes :

PERIODES	ANIMATEUR	STAGIAIRE
Du 24.02.2020 au 28.02.2020		1 stagiaire BAFA
Du 02.03.2020 au 06.03.2020		1 stagiaire BAFA
Du 20.04.2020 au 30.04.2020	1 animateur	1 stagiaire BAFA

Ces agents seront rémunérés selon les modalités suivantes :

Animateur titulaire du BAFA ou équivalent

- ✓ Journée entière : 1/30<sup>ème</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 342
- ✓ Demi-journée : 1/60<sup>ème</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 342

Animateur non titulaire du BAFA ou équivalent

- ✓ Journée entière : 1/30<sup>ème</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 340
- ✓ Demi-journée : 1/60<sup>ème</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 340

Stage pratique pour le BAFA (14 jours)

- ✓ Forfait : 25 %<sup>e</sup> du traitement brut mensuel de l'indice brut 340

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### **DECIDE DE**

- **CREER** les emplois selon le détail ci-dessus.
- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder, le moment venu et en fonction des besoins, au recrutement du personnel saisonnier selon le détail ci-dessus.
- **ARRÊTER** le montant de leur rémunération selon les modalités énoncées.
- **PREVOIR** les crédits au budget.

#### **LIMOGES METROPOLE : Rapport d'activité 2018**

Madame le Maire

*Ce dernier point concerne le rapport d'activité 2018 de LIMOGES METROPOLE dont vous avez eu connaissance. Il est assez détaillé et reprend beaucoup de points. S'il y a des questions ou des demandes d'informations, je veux bien tâcher d'y répondre.*

Yvan TRICART

*Claudine DELY avait fait toute une série de remarques sur ce rapport, en son absence, je vais reprendre ses points. Concernant l'eau, la Communauté Urbaine en a pris la compétence.*

Madame le Maire

Nous sommes sur le rapport d'activité 2018, la compétence ~~était encore communale~~ **Procès verbal n°10 de l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2020**

Yvan TRICART

Au Conseil Municipal précédent, vous avez conclu les remarques sur le débat concernant l'eau en indiquant que rien n'allait changer. Chaque fois que nous nous réunissons, nous avons le rapport technique et financier, à partir de là, nous décidons des travaux à faire, voire, du prix de l'eau. Le dernier rapport technique et financier qui existe, celui que nous avons eu, était excédentaire et indiquait un certain nombre de travaux à faire qui étaient supportables et ne justifiaient pas une hausse du prix de l'eau, or, lors de sa dernière séance, Limoges Métropole a profité de la compétence pour augmenter d'office le prix de l'eau de 1,5%. Je trouve lamentable et dommage que les élus de la Communauté Urbaine aient pris cette décision, car, cette augmentation ne se base sur aucun fait technique réel puisque le seul rapport technique et financier est celui que nous avons eu.

Madame le Maire

Savez-vous de combien cela a été augmenté l'année d'avant, car, c'est aussi Limoges Métropole qui a décidé du prix de l'eau et de sa variation éventuelle l'année d'avant ?

Yvan TRICART

Non, je ne me rappelle plus mais ce n'était pas de cet ordre-là. Nous avons eu les chiffres globaux, il me semble que c'était infime.

Madame le Maire

Je vous inviterai à vous y reporter.

Yvan TRICART

C'est une remarque en aparté

Madame le Maire

C'est une remarque qui aurait valu pour l'année précédente, mais, je ne l'ai pas entendue de votre part.

Yvan TRICART

Sur ce document, il y a un certain nombre de questions, par exemple la mise en cohérence des Plans Locaux d'Urbanisme, Plans de Déplacements Urbains et du Schéma de Cohérence Territoriale avec la stratégie de l'agglomération, je suis d'accord avec vous, mais, je ne connais pas sa stratégie, c'est bien de dire cela dans le rapport, mais, ce n'est pas très précis. Concernant la préservation et la valorisation des espaces naturels, je trouve dommage que rien ne soit noté concernant le Palais, notamment la zone du barrage, la Sablière, Anguernaud et les problèmes que nous rencontrons au niveau du ruisseau du Palais avec le barrage d'Imerys, ces points-là ne sont pas abordés.

Madame le Maire

Peut-être tout simplement parce qu'il s'agit du rapport 2018 et que le point sur le barrage d'Imerys a été traité en 2019.

Yvan TRICART

Peut-être, c'est bien. Concernant une agglomération durable avec de nouveaux modes de déplacements, un certain nombre de choses ont été faites, 400 kilomètres de pistes cyclables, 597 vélos électriques, 290 vélos classiques, pour ne citer que quelques exemples, mais, cela est-il à la hauteur du réchauffement climatique ? Je pense qu'il y a nécessité de revoir un certain nombre de choses concernant les déplacements, et, notamment ceux en voiture particulière, car, face à ces 597 vélos, vous retrouvez, dans les documents du SIEPAL, 850 000 déplacements par an dont 540 000 en véhicule particulière pour le trajet domicile-travail. Ce sont, pour l'essentiel, des déplacements de personnes de la 2<sup>ème</sup> couronne vers Paris. Déjà en 2018, une première réflexion avait été faite sur les transports à haut niveau de service, mais, nous voyons bien que nous ne sommes pas du tout à la hauteur du problème posé en Limousin. Les habitations se sont éloignées alors que l'emploi reste concentré sur Limoges. A notre avis, il faut revoir les emplois par rapport aux lieux d'habitations, et revoir complètement le transport en commun pour qu'il puisse progresser. Un certain nombre d'exemples a été mis en avant au niveau national, notamment la ville de Calais qui a opté pour la gratuité des transports et qui a constaté une progression de 70% depuis cette mesure mise en place en décembre. Il est dommage que la question de la gratuité ne soit pas étudiée au niveau de Limoges Métropole.

Madame le Maire

*Visiblement, si j'en crois quelques publications, cette question va être étudiée. Ceci étant, vous parliez de Calais, il faut toujours comparer ce qui est comparable et voir de quoi nous partons, et, où nous en arrivons pour étudier un pourcentage. La situation de Calais n'est pas du tout la même que celle de notre EPCI, je vous invite à trouver une autre comparaison si vous voulez qu'elle soit pertinente.*

Yvan TRICART

*Des villes comme Calais, Dunkerque, Châteauroux, Aubagne sont passées à la gratuité des transports, et, il en ressort des éléments extrêmement positifs. Ce qui est proposé aujourd'hui, il faut le constater, n'est pas à la hauteur, nous faisons des choses, nous y mettons les moyens mais nous n'avons pas les résultats, à un moment donné, il faut savoir s'interroger. Le dernier point que je mettrai en avant concerne la gestion des déchets, nous avons, là-aussi, le même problème, Limoges Métropole fait beaucoup (gestion des couches pour les enfants, poules, distribution des composteurs...), malgré cela, ces dernières années, la quantité d'ordures amenée à l'incinérateur a augmenté. Incontestablement, nous sommes en échec, tout ce qui a été fait ne répond pas aux besoins. La Comité de Suivi de Site de l'incinérateur a lieu mercredi prochain, un décalage est en train de se créer entre Limoges Métropole et le SYDED. Les ordures ménagères du SYDED ont diminué de près de 7% car une partie de la redevance est incitative, cette baisse a été spontanée, et, sans incivilité - cela a été noté par les conseillers départementaux et les maires des communes concernées -. Des choix sont à faire, alors même que des choses sont faites de manière importante, les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux, et, c'est un peu ce qui ressort de ce rapport 2018.*

Madame le Maire

*C'est votre analyse, l'année électorale ne vous a pas échappé, et, tout loisir à vous, comme à d'autres, de faire évoluer les choses.*

Yvan TRICART

*Je ne suis pas candidat, je suis d'autant plus à l'aise pour dire les choses.*

Madame le Maire

*Moi non plus, donc, je suis d'autant plus à l'aise pour recevoir ce que vous dites, même si le lien avec le rapport d'activité 2018 est un peu distendu, mais, ce n'est pas grave. Il s'agit de sujets qui concernent effectivement l'agglomération, vous savez aussi que des projets importants sont en cours concernant les transports en commun, puisqu'il faut bien commencer par quelque chose. La gratuité, oui, mais, il faut que cela se rapporte à quelque chose et qu'elle soit financée et finançable, il faut aussi accepter que l'impôt vienne remplacer le coût des transports, après, c'est un choix.*

Yvan TRICART

*Ou des choix.*

Madame le Maire

*C'est un choix.*

Yvan TRICART

*C'est un choix dans les choix.*

Madame le Maire

*Tout à fait, mais, il y a toujours quelqu'un qui paie. Ce sont des choix, mais, nous ne pouvons pas dire que nous faisons la gratuité sur certaines choses sans augmenter la pression fiscale, ce n'est pas possible et nous n'avons pas le droit de nous moquer des gens, donc à un moment, il faut aussi dire les choses.*

Fin de la séance à 19h00

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

## SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2020

Isabelle BRIQUET



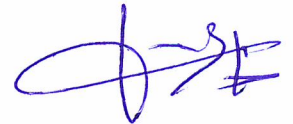
Ludovic GERAUDIE



Corinne JUST

Excusée

Denis LIMOUSIN



Laurence PICHON

Excusée

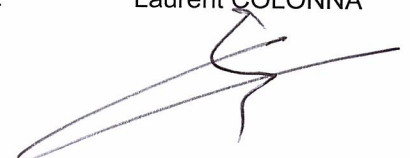
Martial BRUNIE



Nadine PECHUZAL



Laurent COLONNA



Christophe BARBE



Paule PEYRAT



Christophe LABROSSE



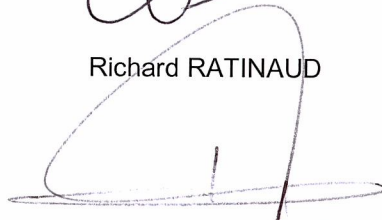
Philippe ARRONDEAU

Excusé

Annie BONNET

Excusée

Richard RATINAUD



Jean-Claude MEISSNER

Excusé

Annie PAUGNAT

Excusée

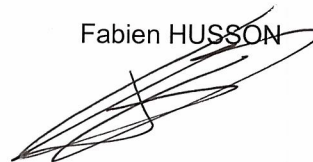
Christophe MAURY

Excusé

Joëlle BAZALGUES

Excusée

Fabien HUSSON



Chantal FRUGIER

Excusée

Guy NADEAU

Excusé

Danièle BRODEAU

Excusée

Saïd FETTAHI

Excusé

Yvan TRICART

Excusé


Claudine DELY



Guénaël LOISEL

Excusé

Carole SALESSE



Cédric FORGET



Dominique FOURTUNE

Excusé